



SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 30 septembre 2022

N° : 2022-75
OBJET : Compte-rendu des décisions prises par la Présidente en vertu de la délégation accordée par la délibération n°2021-021 du 29 juin 2021

Date de la convocation : **Vendredi 23 septembre 2022**

Secrétaire de Séance : **M. VIEIRA**

L'an deux mille vingt-deux, le trente du mois de septembre, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage (Salle Paris 2024).

Nombre de délégué·e·s : 30	Présent·e·s : 19	en droits de vote : 64
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 6	en droits de vote : 26
	Votant·e·s : 25	en droits de vote : 90

Liste des présent·e·s :

nombre de votes /délégué·e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5 + 5
	MME CREUZE	5 + 5,5
	MME DEHAN	5
	MME EL FALOUSSI	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5 + 1,5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5 + 5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4
CCMP	M. LARIVE	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5 + 5
	MME TOMIC	5,5

VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4 + 4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
	M. ALLOIN (SUPPLEANT)	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir:-

Mme Tomic à Mme Creuze / Mme Gresperrin à M.Vieira / M.Athanaze à M.Chapuis/ M.Gomez à M.Benzeghiba/
M.Terrier à M.Quiniou/ M.Brissard à M.Vermeullin

Madame la Présidente expose,

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au Comité des décisions prises par la Présidente, sur la période sur la période du 29 juin 2022 au 20 septembre 2022 en application de la délégation accordée par la délibération n°2021-021 du 29 juin 2021.

Conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

- Convention d'occupation temporaire du domaine public relative à l'évènement « Fête du vélo » organisé par la Ville de Meyzieu.
- Convention d'occupation temporaire du domaine public relative à l'évènement « Course des illuminées » organisé par l'association Décines Meyzieu Athlétisme.

De décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros

- Cession d'un broyeur banche à Monsieur GRANGE pour un montant de 2 000 euros.
- Cession d'un tracteur Sam à la société SNTM pour un montant de 2 000 euros.

De demander à tout organisme financeur public ou privé l'attribution de subventions quel que soit le montant

- Demande de subvention pour les classes Rhône 2022 / 2023 à EDF et l'Agence de l'eau.

Vu l'exposé de la Présidente,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Comité Syndical :

- **ADOpte** le compte-rendu des décisions prises par la Présidente du Symalim sur la période sur la période du 29 juin 2022 au 20 septembre 2022 citées ci-dessus et prises en vertu de la délégation accordée par la délibération n°2021- 021 du 29 juin 2021.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

